



Gilles Noël
Chef du Parti
Démocratie chrétienne du Québec



Parti DCQ
842 Egan
Verdun, (Qc), H4H 1W5
Canada

CSLE - 7M
C.P. - LOI
ELECTORALE

Tél. : (514) 762-3779 Courriel : info@partidcq.qc.ca Site internet : www.partidcq.qc.ca
Notre devise : Dieu - Famille - Patrie : Pour qu'il fasse bon vivre au Québec

Me Louis Breault, avocat

Secrétaire de la Commission spéciale sur la Loi électorale
Et de la Commission des institutions
Secrétariat des commissions
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-2722
Télécopieur : (418) 643-0248

SUJET : Présentation du Parti Démocratie chrétienne du Québec sur l'Avant-projet de loi sur la Loi électorale

Le 5 novembre 2005

Maître Breault,

Par le présente, je vous confirme la présence de M. Michel Bélanger, Chef intérimaire du Parti Démocratie Chrétienne du Québec en poste officiel jusqu'au 5 mai 2006 qui fera la présentation du Parti à l'Hôtel du Parlement le 8 novembre 2005 à 10h30 à la Commission spéciale sur la Loi électorale. Je suis présentement en congé de maladie suite à une opération à cœur ouvert subie le 17 octobre 2005. Il m'a été demandé par les hauts dirigeants du Parti de préparer un document sur la question de la réforme de la Loi électorale et différentes questions liées à la révision du mode de scrutin, à la tenue des élections et aux mesures favorisant la représentation des régions, des femmes, des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones. Voici donc ce document sous forme de commentaires portant sur différents sujets.

1) Commentaire sur le mode de scrutin électronique

Il est de plus en plus courant de voir apparaître des machines électroniques pour recueillir le vote de l'électeur. J'ai toujours éprouvé un malaise lorsque je voyais ce mode de scrutin apparaître car il y a possibilité de programmer des machines pour qu'elles sortent autre chose que ce qui est entré par l'électeur. Dans le mode de scrutin traditionnel, il est impossible de trafiquer le système à moins de voler les boîtes électorales comme cela s'est déjà produit dans le passé mais je crois que c'est maintenant impossible compte tenu des modalités de vérification mise en place par la Direction Générale des Élections du Québec. Le mode de scrutin électronique est rapide mais il peut éveiller des soupçons légitimes de la part des électeurs quant à la possibilité réelle de pouvoir le trafiquer par programmation informatique.

2) Commentaire sur les mesures favorisant la représentation des régions, des femmes, des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones.

(A) Représentations de groupes particuliers

On voit apparaître dans notre société des pressions pour favoriser la représentation des minorités. Mais ces pressions semblent aller dans un sens unique. Personne ne semble se préoccuper que dans les universités, les hommes ont de plus en plus de difficultés à se tailler une place. Par exemple, la pratique de la médecine s'est féminisée au point que 80% des

une place. Par exemple, la pratique de la médecine s'est féminisée au point que 80% des diplômés sont des femmes. Personne ne semble s'offusquer de cet état de fait. Je ne vois rien dans la société qui est fait pour rétablir un équilibre entre homme et femme dans l'accès aux études supérieures. **La réponse que l'on me donne lorsque je pose la question sur ce déséquilibre est que la compétence et la motivation doivent primer sur tout.** Puisque tout le monde s'accommode de cette réponse, je me dis qu'en politique il est nécessaire de recruter des hommes et des femmes qui sont motivés et compétents pour servir le bien public. Par conséquent, je crois qu'il est contraire au sens commun de favoriser la représentation de certains groupes au détriment de la motivation et de la compétence des personnes. Les chances doivent être égales pour tous et ce n'est pas le cas si on se met à pratiquer la discrimination positive pour favoriser des groupes particuliers. Si on se met à appliquer des principes d'égalité de représentations des groupes en politique, alors je serai le premier à revendiquer la représentation égale des hommes et des femmes dans toutes les facultés universitaires et dans toutes les institutions collégiales.

(B) Représentation des jeunes familles en politique

Il est fort inquiétant de constater que 80% des jeunes en bas de 25 ans n'iront pas voter. La désaffection des jeunes en politique est extrêmement inquiétante. La génération des baby-boomers était pourtant fortement politisée. Que s'est-il passé en quarante ans pour arriver à un résultat aussi catastrophique. Le grave danger qui nous guette est l'iniquité intergénérationnelle. Les partis politiques seront tentés de protéger la clientèle plus âgée qui utilise son droit de vote à plus de 80%. Nous assistons depuis plusieurs années à la mise en place de politiques défavorables aux jeunes familles élaborées par les partis traditionnels. Ces politiques qui se font au détriment des jeunes ne sont pas étrangères à leur indifférence quand ce n'est pas de la révolte face aux institutions politiques. La solution ne réside pas dans la modification de la Loi électorale mais plutôt à un changement de mentalités des partis politiques face aux jeunes familles.

En 1997, le Parti Québécois créait les garderies à 5\$ et décidait de les financer en enlevant les allocations familiales provinciales aux 30% des mères de famille qui demeuraient à la maison pour prendre soin de leurs enfants. Ce fut l'une des politiques les plus ignobles à l'égard des jeunes mamans à la maison et elles en ont beaucoup souffert de même que leurs petits. La génération des baby-boomers a bénéficié des allocations familiales pour prendre soin de leurs enfants à la maison; elle a bénéficié des fonds d'épargne logement pour s'acheter des maisons alors que ceux d'aujourd'hui doivent prendre leur REER et commencer à rembourser l'emprunt à une époque où ils sont en manque d'argent. Lorsque je vois qu'on veut changer la Loi électorale pour favoriser la représentativité de toutes les minorités imaginables, c'est que le fondement des politiques élaborées par les partis traditionnels est totalement déconnecté des problèmes vécus sur le terrain par ces minorités dont les jeunes familles.

3) Commentaire sur la tenue des élections

Au mois de février 2003, le Parti DCQ s'était penché sur la nécessité de réformer la tenue des élections provinciales et municipales pour mettre en place un système permettant deux objectifs simultanés : le recensement de la population à tous les deux ans et demi et la vérification de l'intégrité des données par une vérification sur le terrain pour éliminer la fraude. Cette nécessité nous est apparue lorsque la vérificatrice générale du Canada avait annoncé il y a deux ans qu'il y avait cinq millions de faux NAS (Numéro d'Assurance Sociale) en circulation pour frauder le système de santé et de sécurité sociale. Il en coûterait ainsi des milliards de dollars perdus en fraude à cause de l'incurie des gouvernements.

Cette réalité est devenue d'ailleurs beaucoup plus compréhensible depuis que les Québécois écoutent la série LES BOUGONS qui présente une réalité parfois incontournable sur les méthodes utilisées pour frauder le système. La question que nous nous sommes posées au Parti DCQ est comment faire pour réduire la fraude sans augmenter le nombre de fonctionnaires pour accomplir cette tâche. La seule façon de réduire la fraude est la vérification sur le terrain de l'intégrité des données sur la population. Comment y arriver ?

Pour contrer cette fraude, il faut monter de toute urgence un système de vérification simple, efficace et peu coûteux. Pour que ce système rencontre les exigences énoncées, il faudrait qu'il serve aussi à d'autres fins. À chaque élection, le gouvernement dépense des millions de dollars pour recenser les électeurs. Les élections provinciale et municipale peuvent être déclenchées à tout moment propice aux élus qui choisiront la date d'élection à partir de l'instant où les sondages leur seront favorables. En alternant les élections provinciale et municipale-scolaire à tous les cinq ans, on pourrait, lors du recensement des électeurs, faire simultanément la vérification de l'unicité du lieu de résidence de chaque personne avec celle de la carte d'assurance maladie, du numéro d'assurance sociale, du permis de conduire, du certificat de naissance ou du certificat d'immigration. Il y aurait possibilité d'éliminer ainsi la très grande majorité de toutes les fraudes. Dans le système actuel, les vérifications sur le terrain sont très rares et il est très facile de frauder le système. **Par conséquent, le Parti DCQ propose de réformer le système électoral pour faire un recensement à tous les deux ans et demi à chaque élection provinciale ou municipale-scolaire qui se tiendraient obligatoirement à tous les cinq ans pour chacune d'elle.** Seule une vérification sur le terrain peut permettre de déceler les fraudeurs du système. La réforme électorale proposée permettrait sans aucun frais supplémentaire de faire cette vérification aux 30 mois.

Voici un exemple pour concrétiser cette alternance :

NOVEMBRE 2008 : ÉLECTION PROVINCIALE

MAI 2011 : ÉLECTION MUNICIPALE ET SCOLAIRE

NOVEMBRE 2013 : ÉLECTION PROVINCIALE

MAI 2016 : ÉLECTION MUNICIPALE ET SCOLAIRE

ETC.

4) Commentaire sur le système de représentation proportionnelle

Ce système semble le plus juste à première vue mais il est trompeur car il déresponsabilise le député élu. Dans le système actuel, le député représente les électeurs du comté qui l'ont élu. Les électeurs s'attendent en retour à ce que le député les représente pour défendre les intérêts du comté à l'Assemblée Nationale. Dans un système proportionnel, le député ne représente aucune région car il est élu au prorata des votes recueillis par un parti politique. Les régions en souffriront alors beaucoup car la politique devient alors totalement déconnectée de la réalité vécue par les populations des régions.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la présente.



Michel Bélanger

Chef Intérimaire du Parti DCQ

En remplacement de M. Gilles Noël en congé de maladie